



DOSSIER 2017

Guide Technique

LUNDI DE PÂQUES - 17 AVRIL 2017
Course cycliste FFC Fédérale Espoirs

36^e ÉDITION
CIRCUIT DU MENÉ
www.circuitdumene.com
[facebook.com/CircuitDuMene](https://www.facebook.com/CircuitDuMene)

8H30 Contre la montre individuel
St-Gouëno / Plessala
14H15 Epreuve en ligne
St-Jacut / St-Jacut

ENTRÉE GRATUITE

14H45 COURSE D'ATTENTE SUR LE CIRCUIT D'ARRIVÉE À ST-JACUT-DU-MENÉ
3^e catégorie - Junior - Pass Cyclisme Open
1 TV AU VAINQUEUR

SON-IMAGE-MÉNAGER-MULTIMÉDIA
CONNEXION
LANGUEUX

Président du comité d'organisation du Circuit du Mené :
Gérard TREHOREL (tél 06 67 05 85 08)

Direction d'organisation du Circuit du Mené :
Gwénaél JOSSE (tél 06 82 08 01 82)
Cyril CONAN (tél 06 45 87 60 49)

Direction sportive du Circuit du Mené :
Samuel GICQUEL (tél 06 16 72 94 58)



Règlement 2017

36ème édition - Le 17 Avril 2017

ARTICLE 1

- Course organisée et contrôlée par le Comité d'Organisation « CIRCUIT DU MENE » et « MENE CYCLISME ».
- Elle se déroule en deux parties le **LUNDI 17 AVRIL 2017** suivant les modalités du règlement des épreuves du calendrier F.F.C.
- Elle est classée en épreuve "1 - 13" Classe Fédérale Espoir selon réglementation d'une épreuve par étapes.

ARTICLE 2

- Epreuve disputée par **EQUIPE DE SIX COUREURS** série ESPOIR 19 - 20 - 21 et 22 ans Elite, Nationaux et Régionaux (**nés en 1998, 1997, 1996, 1995**).
- La participation sera comprise entre 20 et 23 équipes.

ARTICLE 3

LES DEUX PARTIES

Première demi-partie : le matin

- CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL sur l'itinéraire : "SAINT GOUENO - PLESSALA" soit 6 kms 100
- CONFIRMER OU MODIFIER SES ENGAGES le plutôt possible (à partir de 7H30)
- Le matin, les dossards seront à retirer à partir de 7 H30 à la Salle des fêtes au Bourg de ST GOUËNO.
- Ils serviront toute la journée.
- **La feuille d'émargement sera obligatoirement signée le matin et l'après-midi.**
- Les coureurs pourront être suivis par une de leur voiture. Un commissaire pourra être à bord du véhicule (Par ailleurs il y a un commissaire tous les 500 m. environ).
 - **PROCOLE après le contre la montre : à la salle de Plessala**
 - 1er : Bouquet & maillot Jaune de leader + 1 lot Hifi
 - 2ème : Bouquet & maillot Vert

Deuxième demi-partie : l'après-midi

- COURSE en LIGNE : DEPART Fictif à 14H 15 - Bourg de ST JACUT du MENE
- DEPART réel sortie bourg de COLLINEE (à 6 km du départ fictif)
- La course se déroulant sur une boucle de 109.6 km, plus **4 Tours** du Circuit final de 6,200 kms après le 1er passage sur la ligne d'arrivée.
- Soit au total 136.6 kms.

- **L'après-midi : 13h15 à la Mairie de ST JACUT du MENE**

Réunion des Directeurs Sportifs pour les instructions du Président du jury des arbitres et réception des N° des voitures techniques déterminés par le classement du Contre la Montre du matin.

- **L'après-midi : 13h00 sur la place du Marché de ST JACUT du MENE**

A suivre l'émargement sur la place du marché, présentation des coureurs par équipe au Podium protocolaire.

Les délais d'élimination seront de 30 % pour le C.L.M. et de 15 % pour l'épreuve en ligne à l'appréciation du jury.

ARTICLE 4

SELECTION

- Les Clubs, les Comités Régionaux ou Départementaux, les équipes de sélections et de clubs étrangers et autres selon la réglementation devront adresser leur candidature par mail ou par courrier au plus tard pour le **14 MARS 2017** accompagnée d'un chèque de **130 €**
- Le chèque sera restitué si l'équipe n'est pas retenue, mais conservé pour les équipes retenues dans le cas d'un FORFAIT.
- L'ORGANISATEUR INFORMERA LES EQUIPES RETENUES AU PLUS TARD **le 20 MARS 2017**.

ARTICLE 5

BULLETIN D'ENGAGEMENT

- Les équipes retenues enverront le BULLETIN D'ENGAGEMENT de leurs 6 coureurs pour le **28 Mars 2017 dernier délai** avec un chèque de **84€** correspondant à 14 € par coureur pour les deux épreuves.
- Elles mentionneront la série, la date de naissance (Jour, Mois, Année) et le n° UCI des sélectionnés ainsi que des remplaçants et le nom du Directeur Technique.
- **Le tout écrit en lettres d'IMPRIMERIE, afin d'éviter de déformer Nom et Prénom des coureurs.**

ARTICLE 6

DEPANNAGE

- L'après-midi, dépannage selon **le règlement de la FFC**. Les échappés seront dépannés par trois véhicules neutres fournis par l'organisateur (2 véhicules à l'avant et 1 véhicule à l'arrière).

ARTICLE 7

REPAS

- Le lundi midi, repas prévus au [Centre Culturel de PLESSALA](#). Les repas des 6 coureurs et des 3 accompagnateurs seront couverts par le chèque de 130€.
- **LES REPAS SERONT SERVIS A PARTIR DE 11H15 POUR LES COUREURS ET LEURS DIRIGEANTS.**
- Des repas supplémentaires pourront être servis sur RESERVATION.
- La réservation devra être faite à l'avance : Tél. : 02.96.64.38.71 ou Mail : ga22trehorel@aol.com jusqu'au [Vendredi 14 Avril 2017](#).

ARTICLE 8

L'ORDRE DES DEPARTS du Contre la Montre

- Il sera fixé par les organisateurs et [mis à la disposition](#) des coureurs le [VENDREDI 14 AVRIL 2017](#) en téléphonant au 02.96.64.38.71 ou sur le site Internet www.circuitdumene.com
- Le Directeur sportif ou une personne de l'équipe se chargera de prendre tous les horaires de son équipe.
- **Les coureurs partiront dans l'ordre de leur inscription sur le bulletin d'engagement, le 1er coureur partira le 1er de son équipe et ainsi de suite.** Tous les coureurs pourront être suivis puisque l'écart sera de 25 minutes entre vos différents coureurs.

ARTICLE 9

- Les Commissaires de Course se réservent le droit de faire descendre les coureurs trop attardés par rapport au peloton principal.

ARTICLE 10

- RAPPEL : **Toutes les places à l'arrivée doivent être disputées.**
(Exemple de coureurs franchissant la ligne main dans la main)
- Le Classement général se fera par addition des temps des deux demi-étapes
- Temps général = temps CLM + temps CEL
- En cas d'ex-æquo : les 1/100e du CLM seront pris en considération
- **Les points attribués** aux **Animateurs** et aux **Grimpeurs** sont 3, 2 et 1 point.
En cas d'ex-aequo la place à l'arrivée de la course en ligne est prise en compte.

ARTICLE 11

PRIX Les maillots ne sont pas cumulables et les prix ne seront attribués qu'aux coureurs terminant l'épreuve.

CLASSEMENT GENERAL

- **Maillot JAUNE - Harmonie Mutuelle**
- Grille Comité de Bretagne N° 915/25 (1^{er} : 146€)

CLASSEMENT CONTRE LA MONTRE

- Grille Comité de Bretagne N° 228/15

CLASSEMENT EPREUVE EN LIGNE

- Grille Comité de Bretagne N° 320/15

CLASSEMENT PAR POINT - *Addition des places Contre la Montre + Epreuve en ligne*

- **Maillot VERT - Crédit Mutuel de Bretagne + 3 prix**

CLASSEMENT GRIMPEUR

- **Maillot A POIS - Conseil Départemental + 3 prix**

CLASSEMENT MEILLEUR ANIMATEUR - *Vainqueur classement points chauds*

- **Maillot BLEU – Connexion Languoux + 3 prix**

CLASSEMENT Premier des 19 ans

- **Maillot BLANC - E.LECLERC Lamballe + 3 prix**

REMISES DE RECOMPENSES - PROTOCOLE

Après le contre la montre : à la salle des fêtes de Plessala

- 1^{er} Maillot jaune de leader Bouquet + Lot Hifi
- 2^{ème} Maillot vert Bouquet

Après la course en ligne : au podium d'arrivée

(à la salle d'animation de St-Jacut en cas d'intempéries)

par ordre de passage

- | | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| ▪ 1 ^{er} étape en Ligne
+ 2 ^{ème} et 3 ^{ème} pour la photo | Bouquet | Trophée | Lot Hifi | |
| ▪ 1 ^{er} Animateur | Maillot | Bouquet | Coupe | Lot Hifi |
| ▪ 1 ^{er} Meilleur Grimpeur | Maillot | Bouquet | Trophée | Lot Hifi |
| ▪ 1 ^{er} du combiné (M & AM) | Maillot | Bouquet | Coupe | Lot Hifi |
| ▪ 1 ^{er} Jeune (19 ans) | Maillot | Bouquet | Coupe | Lot Hifi |
| ▪ 1^{er} Classement final | Maillot | Bouquet | Trophée | + une TV 102cm |
| ▪ 2 ^{ème} Classement final | Bouquet | Coupe | lot | |
| ▪ 3 ^{ème} Classement final | Bouquet | Coupe | lot | |

Jury / commissaires

- Président du jury : **M. Ludovic JOUAN** >>> tél 06 73 00 71 36
- Arbitre 1 : **M. Michel HERRY**
- Arbitre 2 : **M. Jean SERANDOUR**

- Juge à l'arrivée : **M. François GAUTIER**

- Chronométrateur 1 : **Mme Régine LE TRAOU**
- Chronométrateur 2 : **M. Stéphane LE CLAINCHE**

- Arbitre moto 1 : **M. Éric GOUYA**
- Arbitre moto 2 : **Mme Fanny GOUYA**

FREQUENCE VHF Radio Tour

157.550





INFO ---- SECURITE

POMPIERS	18 ou 112 (portable)
GENDARMERIE	17
SAMU.....	15
AMBULANCE.....	02 96 31 43 22 Ligne fixe qui bascule sur portable
MEDECIN (Claudine LECORGNE)	06 04 48 44 67 <i>Portable du chauffeur Denis RAULT</i>

Centre Hospitalier de St BRIEUC

HOPITAL « Yves LE FOLL »

10 rue Marcel Proust

22000 SAINT-BRIEUC

URGENCES.....	02 96 01 72 82
SAMU.....	02 96 01 72 12

Centre Hospitalier CENTRE BRETAGNE

Site de Noyal Pontivy - Kério

56306 PONTIVY Cedex..... **02 97 79 00 00**

URGENCES..... **02 97 79 00 35**

Podium arrivée (Damien MARTIN) **06 89 43 92 55**

Président du comité d'organisation **06 67 05 85 08**



CONTACTS ORGANISATION

Ambulances	n°fixe vers portable.....	02 96 31 43 22
Picouays Olivier	radio voitures	06 47 92 42 11
Rault Claude	comité plessala.....	06 61 59 34 90
Cléro Maurice	sonorisation	06 30 55 80 56
Conan Cyril	Podium + voitures.....	06 45 87 60 49
Gicquel Samuel	resp sportif + invités	06 16 72 94 58
Henry Olivier	comité st gouëno	06 86 41 10 30
Houée Joël	trésorier	06 06 46 81 30
Josse Gwénaël	planning bénévoles.....	06 82 08 01 82
Lecorgne Claudine	médecin <i>Portable du chauffeur Denis RAULT</i>	06 04 48 44 67
Martin Damien	speaker	06 89 43 92 55
Leprêtre Thierry	dépannage vélo	06 24 76 15 17
Raoult André	sécurité course	06 67 86 31 35
Fixot Roger	voiture balai > Coureurs	06 71 44 37 16
Lègue Romuald	informatique.....	07 81 31 99 95
Soulabail Laurent	presse.....	06 77 00 74 79
Thomas Jean-Yves	comité st jacut.....	06 88 94 90 73
Tréhorel Gérard	président.....	06 67 05 85 08
Tréhorel Michelle	repas.....	06 07 69 51 86
Ludovic JOUAN	Président de Jury.....	06 73 00 71 36

VEHICULES DANS LE FLUX DE LA COURSE EN LIGNE

- 1 - VOITURE ANNONCEUSE**
Patrice HERVE – Jacky RUELLAN (annonceur) VOITURE HARMONIE MUTUELLE
- 2 - VOITURE OUVREUSE 1**
Daniel RIGOLLE – VOITURE CMB
- 3 - VOITURE OUVREUSE 2**
Mathieu BIZEUL - VOITURE CONNEXION
- 4 - VOITURE CHRONOMETREUR 1 + JUGE D'ARRIVEE**
Laurent SOULABAIL – Mme Régine LE TRAOU – François GAUTIER OPEL 1
- 5 - VOITURE CHRONOMETREUR 2**
Gaël GICQUEL – M. Stéphane LE CLAINCHE OPEL 2
- 6 - VOITURE DEPANNAGE NEUTRE 1**
V C LOUDEAC VOITURE V.C. LOUDEAC 38
- 7 - VOITURE DEPANNAGE NEUTRE 2**
Vincent COLAS – Jean-Baptiste BOIVIN VOITURE VSP LAMBALLE
- MOTO ARBITRE 1**
MOTO SECURITE 22 – Éric GOUYA MOTO SECURITE 22
- 8 - VOITURE DIRECTION ORGANISATION + ARBITRE 1**
Gwénaél JOSSE – Michel HERRY – OPEL 3
- MOTO INFO**
MOTO SECURITE 22 MOTO SECURITE 22
- MOTO ARDOISIER**
MOTO SECURITE 2 – ?? MOTO SECURITE 22
-
- LE PELOTON**
-
- 9 - VOITURE PRESIDENT DU JURY**
Gérard TREHOREL – Ludovic JOUAN BMW PARTICULIER
- 10 - VOITURE MEDECIN**
Denis RAULT– Dr Claudine LECORGNE OPEL 4
- 11 - VOITURE ARBITRE 2**
Joël HOUEE – Jean SERANDOUR OPEL 5
- MOTO ARBITRE 2**
MOTO SECURITE 22 – Fanny GOUYA MOTO SECURITE 22

VOITURES DES DIRECTEURS SPORTIFS

- 12 - VOITURE DEPANNAGE NEUTRE 3**
Jacky RAULT - VOITURE VS TREGUEUX
- 13 - AMBULANCE DU MENE**
Ambulanciers VOITURE AMBULANCE
- 14 - VOITURE BALAI - COUREURS**
Roger FIXOT – Marie-Madeleine GUEUNE MINI-BUS Commune LE MENE 1
- 15 - VOITURE BALAI - VELOS**
Joël CHEREUL – UTILITAIRE SUPER U

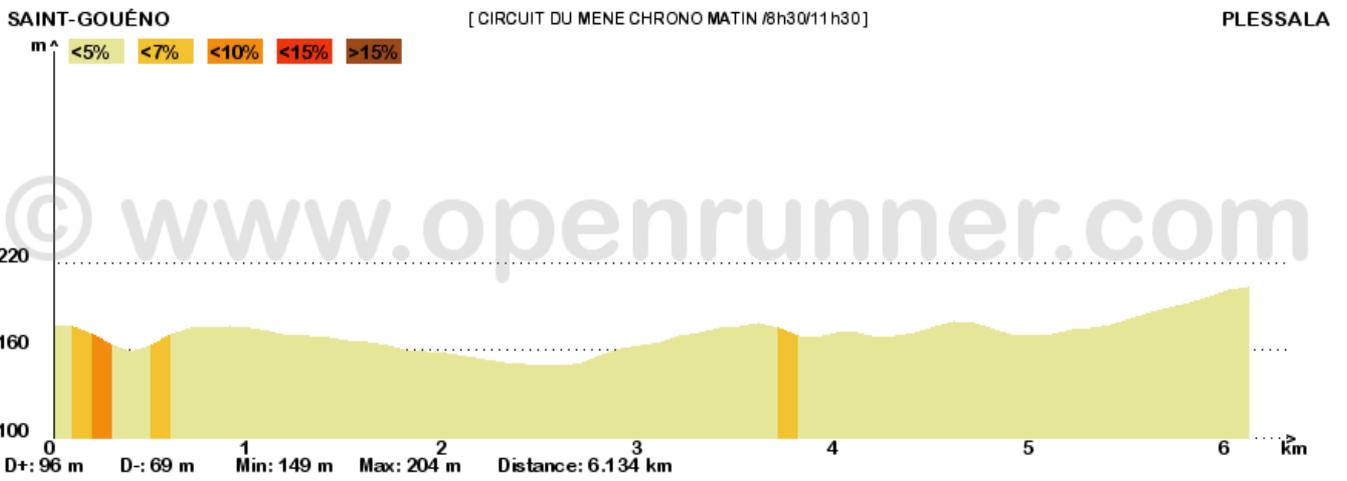
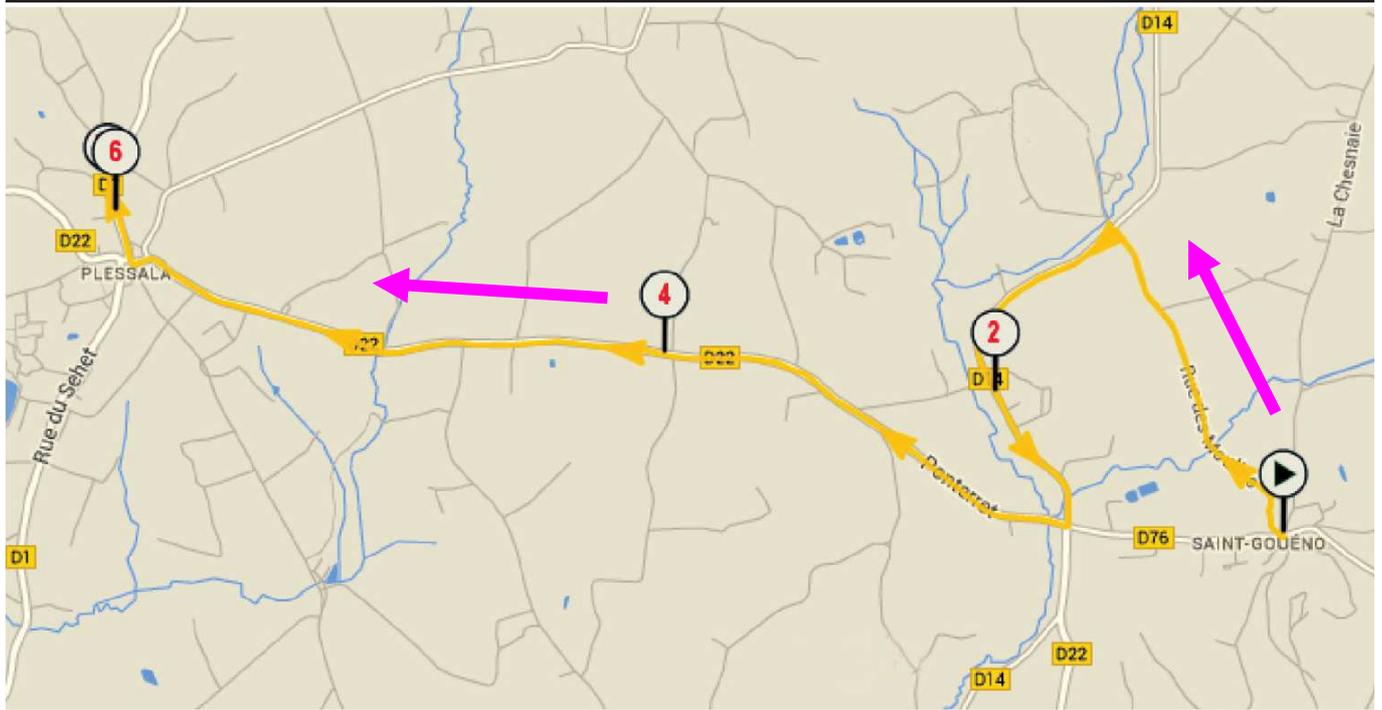
VEHICULES EN MARGE DE LA COURSE EN LIGNE

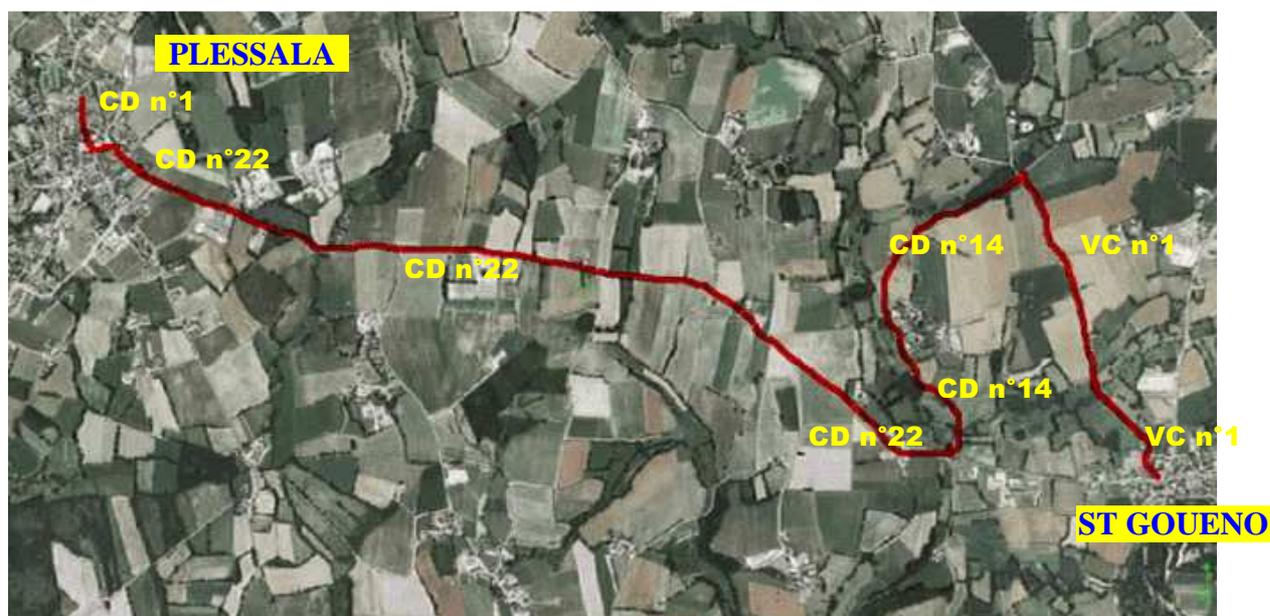
- 16 - VOITURE SECURITE 1**
André RAOULT – Yvon JOSSE – Christian WATTEBLED – Alain FAUVEL OPEL 6
- 17 - VOITURE SECURITE 2**
Pierre-Yves BUHAN - Sylvain HERY OPEL 7
- 14 MOTOS SECURITE** MOTO SECURITE 22
-
- 18 - VOITURE CLASSEMENTS**
Janine MARTIN - Michel MARTIN – Patrick MOUNIER – Jean-Paul HINAULT OPEL 8
- 19 - VOITURE RADIO / NEUTRE**
Olivier PICOUAYS *Team Dinan* VOITURE RADIO
-
- 20 - VOITURE PRESSE / PHOTOGRAPHES**
David BASSET - JOURNALISTES/PHOTOGRAPHES – Olivier ROBERT OPEL 9
- 21 - VOITURE INVITES ou PRESSE / PHOTOGRAPHES**
Denis DOLO - JOURNALISTES/PHOTOGRAPHES OPEL 10
- 22 - VOITURE INVITES**
Samuel GICQUEL – OPEL 11
- 23 - VOITURE INVITES**
Jacky AIGNEL – OPEL 12
-
- 24 - VOITURE RAMASSAGE FLECHAGE**
Jean-Yves THOMAS - Jérôme NUSSBAUMER UTILITAIRE GARAGE DE L'ENSEIGNE

PARCOURS 2017 DU CIRCUIT DU MENE



Matin - CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL 6.100 km ST-GOUENO/PLESSALA





PLAN DE ROUTE DU CONTRE LA MONTRE

Distances en KM	Horaires	Lieux Communes traversées	Indications	Type de route RN/RD/VC
0 KM	8H30	ST GOUENO	Bourg	VC n°1
		ST GOUENO	Carrefour La Touche Durand	CD n°14
		St GOUENO – PLESSALA	Le Ponterret	CD n°22
		PLESSALA	Eglise	
6.100 KM	11H30	PLESSALA	Rue du Chêne Vert	CD n°1

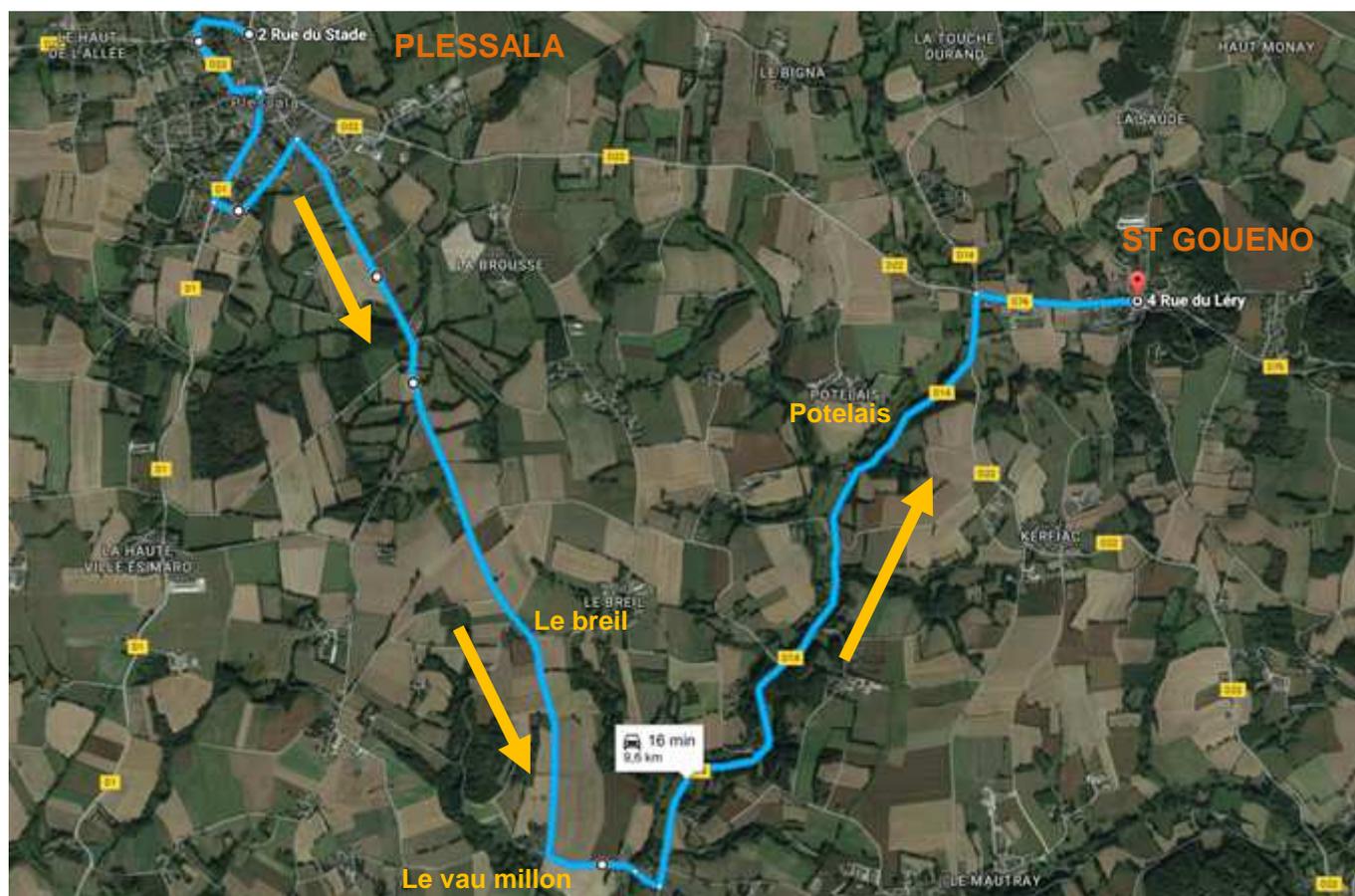
Les Meilleurs CHRONOS du Contre la Montre

-	2008 : 7 min. 42 sec. : 47.53 km/h	Fabien TAILLEFER	Ste Aust. Pavilly
-	2013 : 7 min. 44 sec. : 47.33 km/h	Alexis GOUGEARD	Ste Aust. Pavilly
-	2010 : 7 min. 55 sec. : 46.23 km/h	Bryan NAULEAU	Vendée U
-	2014 : 7 min. 58 sec. : 45.94 km/h	Bruno ARMIRAIL	EC Armée de Terre
-	2015 : 7 min. 59 sec. : 45.85 km/h	Adrien LEGROS	Sojasun Espoirs
-	2012 : 8 min. 13 sec. : 44.54 km/h	Alexis GOUGEARD	Ste Aust. Pavilly
-	2009 : 8 min. 15 sec. : 44.36 km/h	Arnaud JOUFFROY	Vendée U
-	2011 : 8 min. 18 sec. : 44.10 km/h	Julien MORICE	Vendée U
-	2006 : 8 min. 26 sec. : 43.40 km/h	Alexandr PLIUSCHIN	U. C. I.
-	2007 : 8 min. 28 sec. : 43.14 km/h	Julien SIMON	Super Sport 35

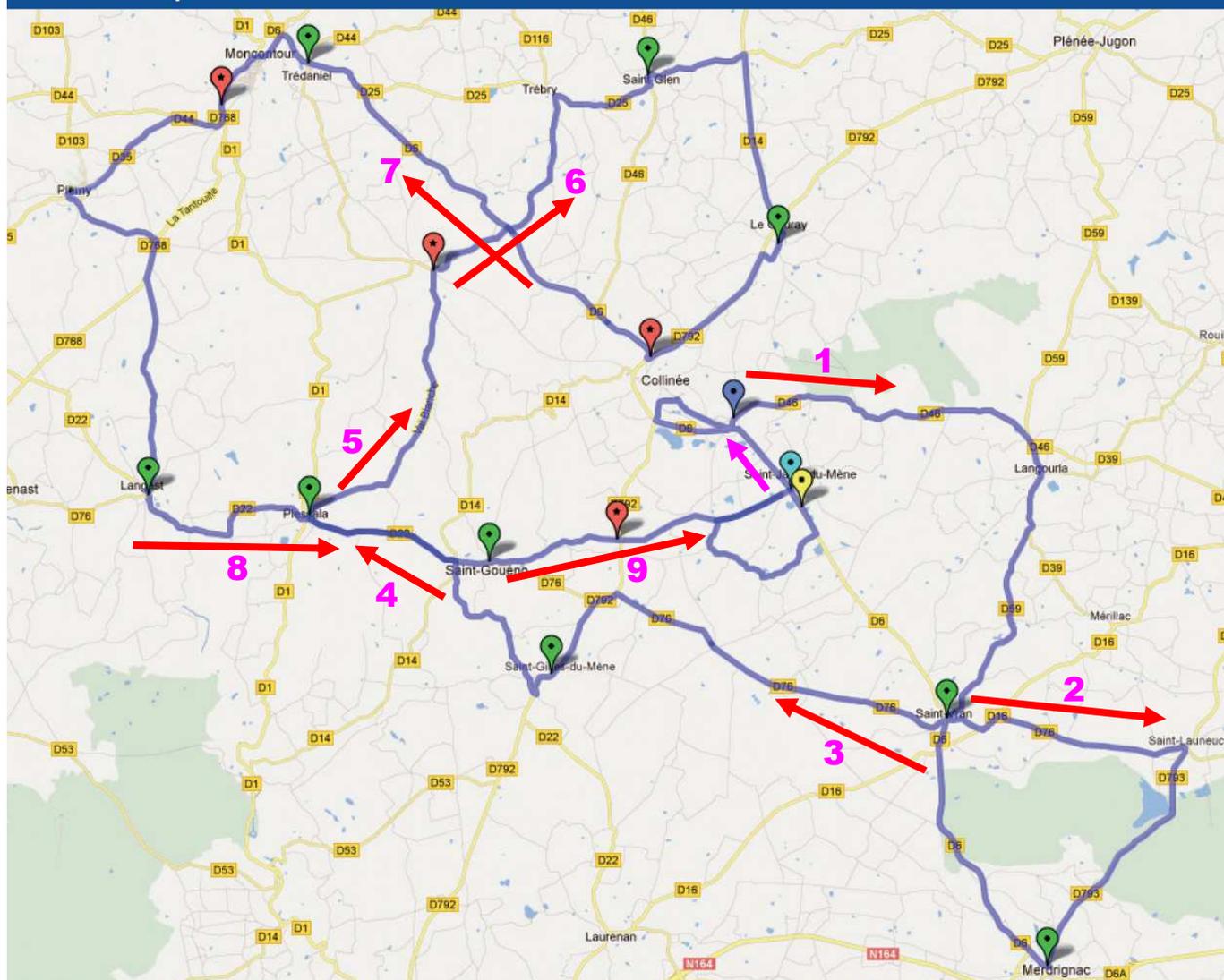
CLM - ITINERAIRE RETOUR VEHICULES DIRECTEURS SPORTIFS

9 km 600 - 16 minutes

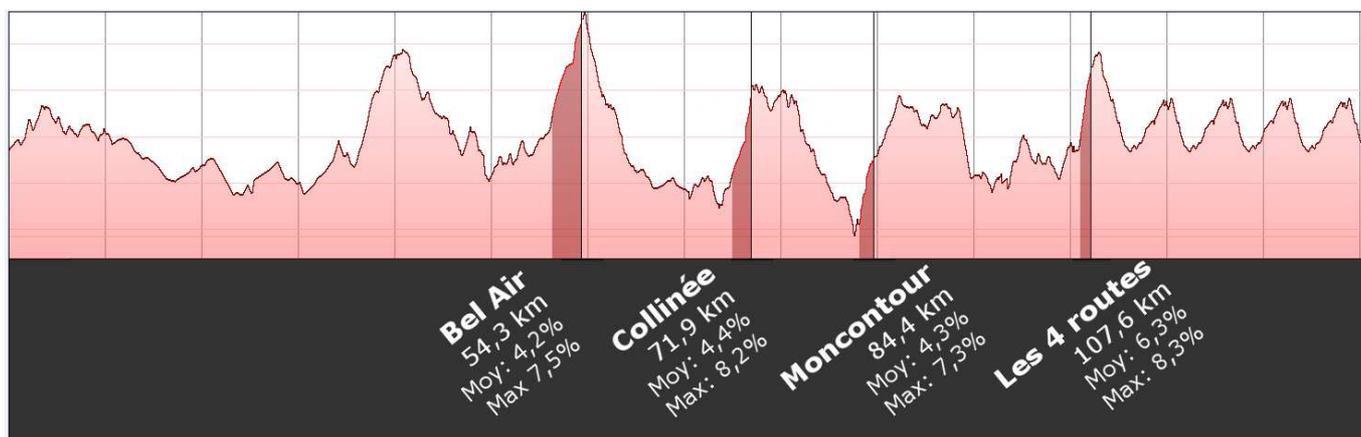
FLECHAGE COMPLET
De la ligne d'arrivée au retour départ



Après-midi - ÉPREUVE EN LIGNE ST-JACUT / ST-JACUT



Maillots distinctifs de l'après-midi

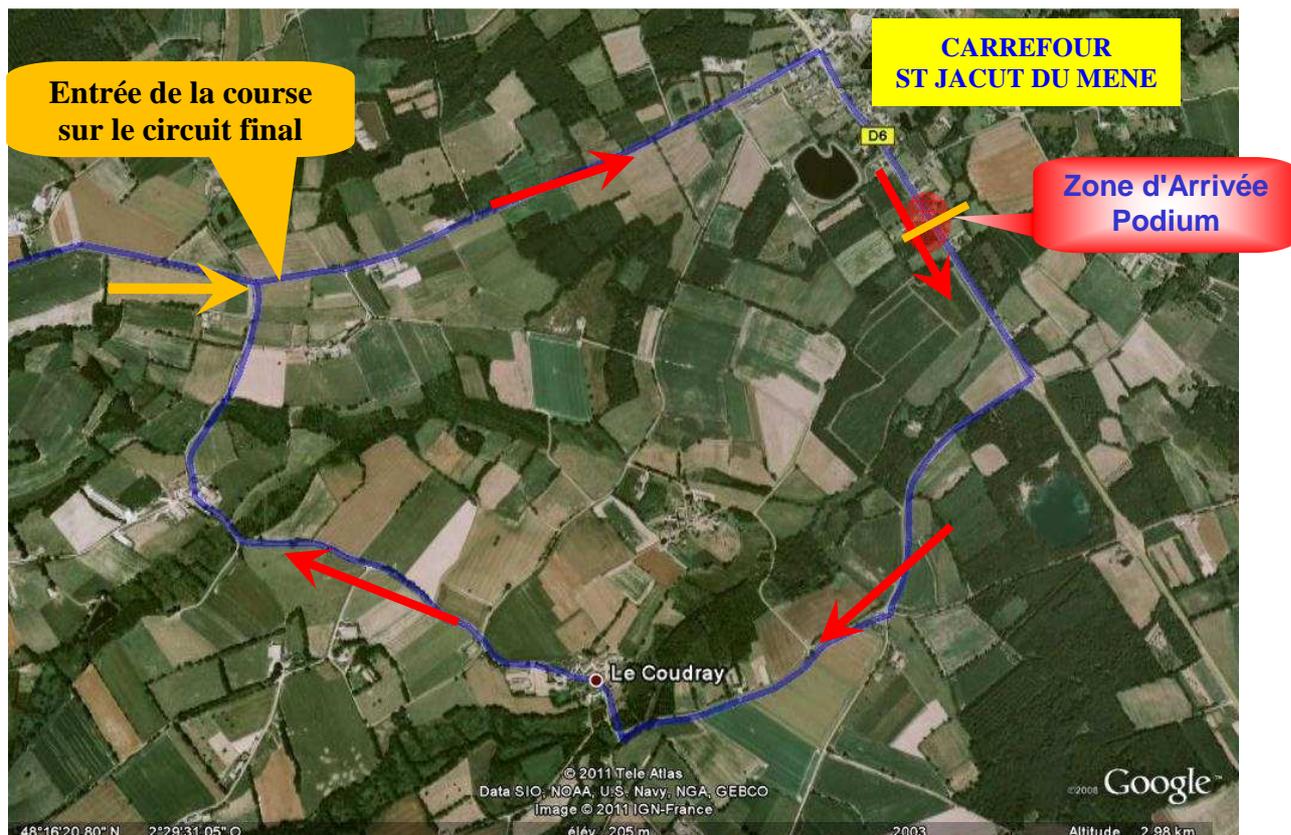


PARCOURS DU CIRCUIT DU MENÉ

COMMUNES	KM	ROUTE	HORAIRE	CLASSEMENT
DEPART FICTIF : Saint-Jacut-du-Mené		D 6 vers Collinée	14h15	
Collinée		D 6 par la rocade, puis bourg, rond point direction Langourla		
DEPART REEL : Collinée R. de Langourla	-	D 46	14h25	
Langourla	6,5	D 46	14h35	
Saint Vran	13,4	D 59	14h45	Animateur
Saint Launeuc	18,6	D 76	14h53	
Merdrignac	24,2	D 793	15h01	Animateur
Saint Vran	30,2	D 6 puis vers St Gilles/St Gouéno	15h10	
La Hutte	34,7	D 76	15h17	
Kerrouet	38,3	D 792 vers Plemet	15h12	
Saint Gilles	40,0	D 792	15h25	
Le Ponterret	44,4	D 22 sortie en bas de St-Gilles à droite	15h31	
Plessala	47,7	D 22 avant église à droite vers Bel-Air	15h37	Animateur
Ville Orio	50,0	C1	15h40	50 km après le départ
Bel Air	54,3	C1	15h47	Grimpeur
Les Vaux Regniers	56,2	D 6	15h49	
Trebry	59,5	VC 3	15h54	
Saint Glen	62,0	D 25	15h58	
Le Gouray	68,0	D 14	16h07	
Rond Point Collinée	71,9	D 6 vers Moncontour	16h13	Grimpeur
Les Vaux Regniers	76,0	D 6	16h19	
Tredaniel	80,7	D 6	16h26	
Moncontour	83,2	D 768	16h30	
Moncontour Gare	84,4	D 768	16h32	Grimpeur
Plemy	88,4	D 35	16h38	
La Tantouille	91,0	D 35	16h41	
Langast	96,6	D 25	16h50	Animateur
Plessala	100,7	D 25	16h56	
Saint Gouéno	04,8	D 25	17h02	
Les 4 Routes	107,6	C 4	17h07	Grimpeur
Le Perret	109,7	entrée sur le circuit d'arrivée	17h10	
1 ^{er} Passage sur la ligne	111,8	D 6	17h13	25 km de l'arrivée
4 tours du circuit de 6,2 km		D 6		
Arrivée au 5 ^e passage	136,6	D 6	17h49	

HORAIRE CALCULÉ POUR UNE VITESSE MOYENNE DE 40 KM/H

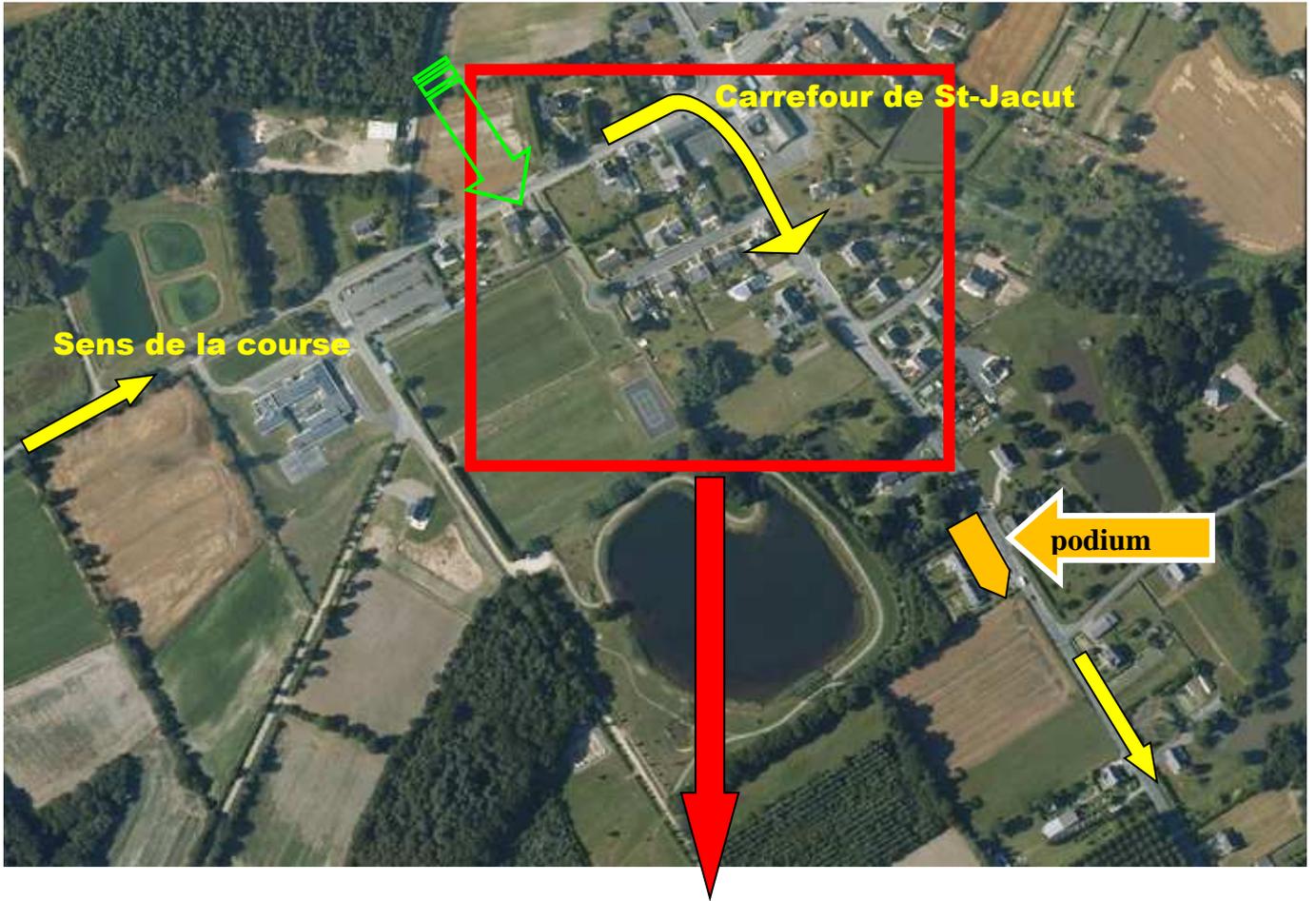
CIRCUIT D'ARRIVEE – SAINT-JACUT DU MENE

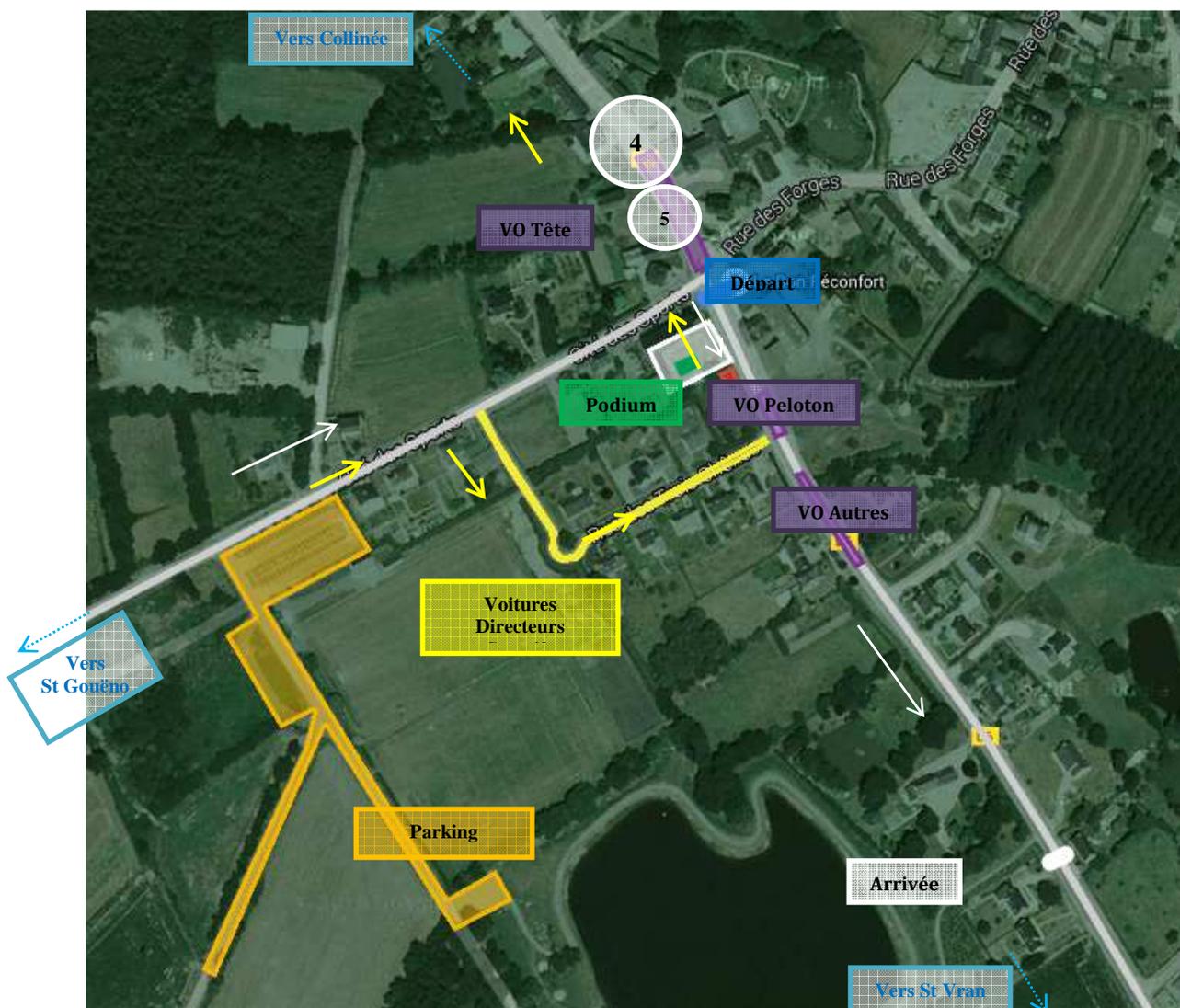


**Rentrée sur le CIRCUIT, passage de la ligne d'ARRIVEE
puis 4 tours du circuit (6 KM 200)
ARRIVEE : 5^{ème} passage sur la ligne**

**COURSE EN LIGNE
DISTANCE TOTALE 136.6 KM**

DERIVATION DIRECTEURS SPORTIFS





	Parking accompagnants équipes
	Voitures directeurs sportifs
	Sens circulation directeurs sportifs
	Sens circulation circuit d'arrivée
	Voitures Officiels : - 1 : Tête de course - 2 : Après peloton - 3 : Autres
	Place du marché
	Podium protocolaire : - Emargement - Présentation des équipes - Remise des prix
	Sécurité civile
	Ligne de départ
	Ligne d'arrivée
	Autres repères : - 4 : Mairie - 5 : Chapelle

En cours



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Côtes d'Armor

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2017T0243

Portant réglementation de la circulation sur
la D6
communes de LE MENE et SAINT-VRAN
en et hors agglomération

Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor,
Monsieur le Maire de Collinée,
Madame la Maire de Saint-Vran,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6, L3221-4 et L3221-5
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre I, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre I, 8ème partie, signalisation temporaire
Vu l'arrêté en date du 15 décembre 2016, accordant délégation de signature à Madame Nolwenn Pierre, Directrice de la Maison du Département de Loudéac
Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation le 17/04/2017, sur la D6 communes de LE MENE et SAINT-VRAN, aux abords et au droit de la manifestation, pendant l'organisation d'une course cycliste
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
Vu la demande de CIRCUIT DU MENE en date du 17/02/2017

ARRÊTENT

article 1 : Le 17/04/2017 inclus, de 12h00 à 20h00, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D6 du PR 6 au PR 9+1460 (LE MENE et SAINT-VRAN) située en et hors agglomération.
La circulation des véhicules est interdite.

Maintien de la circulation pour les véhicules de secours, quand la situation le permet.

DEVIATION

Le 17/04/2017, de 12h00 à 20h00, une déviation est mise en place pour tous les véhicules en déplacement de transit et de proximité.
Les usagers emprunteront, suivant leur provenance, les itinéraires de déviation suivant :

dans les 2 sens de circulation sauf accès courses :

- de 12H00 à 15H00 par la RD76 ST VRAN / KERROUET puis par la RD792 KERROUET/ COLLINEE
- de 15H00 à 20H00 par la RD59 ST VRAN / LANGOURLA puis par la RD46 LANGOURLA / COLLINEE

article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'Agence Technique de Loudéac.

article 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARRETE TEMPORAIRE Route Départementale RD6 - 2/2

article 4 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée à .

Fait à LE MENE, le .
Le Maire du MENE,
Jacky AIGNEL



Fait à LOUDEAC, le 17/02/2017
Le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor
Et par délégation
le Chef de l'Agence Technique de Loudéac,
Luc SIMIER

Fait à SAINT-VRAN, le 21/02/2017
Le Maire de SAINT-VRAN,
Evelyne GASPAILLARD



COMMUNE DE LE MENE

Mairie déléguée de SAINT-JACUT-DU-MENE

ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT PENDANT UNE COURSE CYCLISTE

Le Maire délégué de SAINT-JACUT-DU-MENE, Côtes d'Armor

VU les articles L131 et L 131-2 du Code des Communes

VU le code de la route et notamment les articles R 44 et R225,

VU l'arrêté interministériel sur la signalisation routière quatrième partie ;

CONSIDERANT que, pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire la circulation et le stationnement sur les voies mentionnées ci-après, le lundi 17 avril 2017, de 13h00 à 20h00 :

- La portion de la RD n°6 entre le carrefour du Bon Réconfort et le carrefour entre la RD n°6 et la VC 7 ;
- Le chemin rural n°131, sauf véhicules officiels ;
- La portion de la VC 7 entre le carrefour de la VC7 et la RD 6 et le carrefour entre la VC 7 et la VC3 ;
- La portion de la VC 3 entre le carrefour de la VC3 et de la VC7 et le carrefour de la VC 3 et la VC4 ;
- La voie communale n°13 ;
- La portion de la VC4 entre la limite communale à Saint Gouëno et le carrefour de la VC 4 et de la VC6 ;
- La rue « cité des sports »

ARRETE

ARTICLE 1 : Le lundi 17 avril 2017, la circulation et le stationnement seront interdits de 13h00 à 20h00, sur les voies suivantes :

- La portion de la RD n°6 entre le carrefour du Bon Réconfort et le carrefour entre la RD n°6 et la VC 7 ;
- Le chemin rural n°131, sauf véhicules officiels ;
- La portion de la VC 7 entre le carrefour de la VC7 et la RD 6 et le carrefour entre la VC 7 et la VC3 ;
- La portion de la VC 3 entre le carrefour de la VC3 et de la VC7 et le carrefour de la VC 3 et la VC4 ;
- La voie communale n°13 ;
- La portion de la VC4 entre la limite communale à Saint Gouëno et le carrefour de la VC 4 et de la VC6 ;
- La rue « cité des sports »

ARTICLE 2 : Les déviations se feront par les voies communales limitrophes.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur sur les voies communales pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 5 : La Brigade territoriale de Gendarmerie de COLLINEE-MERDRIGNAC, dont dépend la Commune est chargée de l'application du présent arrêté.

A SAINT-JACUT-DU-MENE, le 30 mars 2017.

**Le Maire délégué
C. PERRIN**



COURSE D'ATTENTE – SAINT-JACUT

3^{ème} catégorie – Junior – PC Open

6.2 km x 11 tours - 68.200 km

Départ à 14h45

Président de Jury

RENE BEUREL

VEHICULES

25 - VOITURE OUVREUSE DE LA COURSE D'ATTENTE

David BRIEND

OPEL 13

26 - VOITURE BALAI DE LA COURSE D'ATTENTE (+ resp. banderoles)

Mickaël ROUXEL

VOITURE GARAGE DE L'ENSEIGNE

27/27 - GESTION DEVIATIONS

Denis BAZIN - Michel TERTRE
Patrick BIZEUL - Bernard ROBERT

UTILITAIRE COMMUNE LE MENE
UTILITAIRE ???

RECOMPENSES COURSE D'ATTENTE

- | | | | |
|--------------------|---------|---------|-----------------------------------|
| ▪ 1er | Trophée | Bouquet | Une Télévision |
| ▪ 2 ^{ème} | Coupe | | Lot Hifi |
| ▪ 3 ^{ème} | Coupe | | Lot « Valisette Pays du terroir » |
| ▪ Jeune | Coupe | Bouquet | Lot Hifi |

Classements : animateur (PC) et meilleur grimpeur (MG).

Une voiture avec 4 commissaires et 1 moto (moto sécurité ou arbitre moto).

Itinéraire et organisation pour la voiture :

Partir de SAINT-JACUT DU MENE dès le départ fictif vers SAINT VRAN

- (Attention au départ de la course d'attente !).

Déposer 2 commissaires à **SAINT VRAN pour le PC1**

- (ligne route de Langourla près de l'école à 100 m du rond point).

Aller à 2 commissaires à **MERDRIGNAC pour le PC2**

- (ligne à proximité de caserne des pompiers, tourner le véhicule pour être prêt à repartir).

Revenir à SAINT VRAN derrière la course et récupérer les 2 commissaires laissés à l'aller.

Suivre la course jusqu'à Kerrouet, prendre à droite la direction de Collinée et **aller à BEL AIR pour le MG1**

- (Voir avec Jacky Aignel par les Vaux Régniers ou par les éoliennes).

MOTO : PLESSALA pour le PC3 pour la moto

- (Ligne au niveau de l'église devant l'ex-café).

La moto peut suivre la course (et passer devant après le Gouray) ou aller à Moncontour se positionner.

VOITURE : après le classement de Bel Air, redescendre par les Vaux Régniers et **aller à COLLINEE pour le MG2** (100 m avant le rond point).

La moto fait **le MG3 à la gare de MONCONTOUR** puis va à LANGAST

- (sans aller à Plémy, il faut en profiter pour passer devant la course) pour faire le **PC4** (environ 1 km après le bourg dans une petite bosse).

La voiture et ses 4 commissaires va de COLLINEE à SAINT GOUENO puis **en haut de LA PHILIPPAIE pour le MG4**. (Avant les 4 routes).

LES 23 EQUIPES SELECTIONNEES 1/3

	<p>ROAD DEVELOPMENT PROGRAM</p>	<p>Royaume Uni</p>
	<p>COTES D'ARMOR MARIE MORIN</p>	<p>DN1</p>
	<p>OCEANE TOP 16</p>	<p>DN1</p>
	<p>SOJASUN ESPOIR – ACNC</p>	<p>DN1</p>
	<p>VC PAYS DE LOUDEAC</p>	<p>DN1</p>
	<p>POC COTE LUMIERE</p>	<p>DN2</p>
	<p>TEAM PAYS DE DINAN</p>	<p>DN2</p>

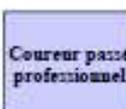
LES 23 EQUIPES SELECTIONNEES 2/3

	<p>TEAM PELTAX</p>	<p>DN2</p>
	<p>USSA PAVILLY BARENTIN</p>	<p>DN2</p>
	<p>VC TOUCY</p>	<p>DN2</p>
	<p>LA BANDE</p>	<p>DN3</p>
	<p>LAVAL CYCLISME 53</p>	<p>DN3</p>
	<p>TEAM BRICQUEBEC COTENTIN</p>	<p>DN3</p>
	<p>TEAM FYBOLIA-BERTIN LOCMINE</p>	<p>DN3</p>
	<p>TEAM POITOU MONDOVELO</p>	<p>DN3</p>

LES 23 EQUIPES SELECTIONNEES 3/3

	US SAINT HERBLAIN	DN3
	VC AVRANCHES	DN3
	VS VALLETAIS	DN3
	HENNEBONT CYCLISME	Hors DN
	UC BRIOCHINE	Hors DN
	UC QUIMPERLOISE	Hors DN
	US VERN CYCLISME	Hors DN
	VC QUINTIN	Hors DN

PALMARES CIRCUIT DU MENE



ANNÉE	EDITION	1er	2ème	3ème
1981	1ère	P. HENRY	J.N. GALLAND	B. CORNILLET
1982	2ème	J. L. LONCLE	D. CORDON	P. PRIGENT
1983	3ème	J. LALLINEC	M. SAUX	COIGNARD
1984	4ème	M. SAUX	G. MORIN	C. COUALAN
1985	5ème	D. TREOL	P. LINO	C. COUALAN
1986	6ème	N. VOYER	PELLETIER	P. QUINTIN
1987	7ème	Ph. BRESSET	J. COUALAN	S. GUEGUEN
1988	8ème	P. MADDEN	C. MEYNIEL	B. MAITREJEAN
1989	9ème	J. COUALAN	D. BASSET	DULAS
1990	10ème	S. HEULOT	O. ALORY	A. SAILLOUR
1991	11ème	L. LEBRETON	P. HUBY	LE CAVIL
1992	12ème	E. LE RIGOLEUR	LONG	P. DIOTEL
1993	13ème	E. POTIRON	S. HINAULT	E. LE RIGOLEUR
1994	14ème	C. BANNIER	QUEFFURUS	S. ONEN
1995	15ème	R. LE LAMER	Y. LE BOULANGER	E. BERTHOU
1996	16ème	HAMON	L. MARTIN	M. MICHOT
1997	17ème	C. POOS	C. HERVE	F. DRILLAND
1998	18ème	S. GICQUEL	F. SALANSON	B. AUCUT
1999	19ème	F. SALANSON	F. RAVALEU	T. VOECKLER
2000	20ème	C. HERVE	T. LECUYER	S. TORRES
2001	21ème	Y. KRIVTSOV	D. ROBIN	B. VAUGRENARD
2002	22ème	L. MONDORY	H. ROULSTON	F. SCHLECK
2003	23ème	J. ZEN	A. GERARD	F. GUILLOU
2005	24ème	S. GREAU	G. LE FLOCH	G. LEVARLET
2006	25ème	A. PLIUSCHIN	Y. OFFREDO	P. LATHAM
2007	26ème	J. SIMON	O. MIGNE	B. FAIRALL
2008	27ème	M. HALLEGUEN	Y. GUYOT	M. GUESDON
2009	28ème	A. JOUFFROY	K. REZA	M. BOULO
2010	29ème	B. NAULEAU	J. DUVAL	E. TEGUEL
2011	30ème	F. SCHMIDT	S. DOWNEY	F. GOUGEARD
2012	31ème	K. STIMULAK	V. COLAS	M. LE LAVANDIER
2013	32ème	S. LEBRETON	A. GOUGEARD	V. COLAS
2014	33ème	D. KOWALSKI	B. ARMIRAIL	B. COSNEFROY
2015	34ème	P. OURSELIN	A. JOURNIAUX	G. LE MOINE
2016	35ème	V. MADOUAS	E. GESBERT	D. GAUDU



Une TV LCD avec rétroéclairage par LED 102 cm
Samsung



Enceinte nomade bluetooth®
Bose®



Tablette 7 pouce 8G wifi
Storex



Partenaire du CIRCUIT DU MENE 2017



Casque à arceau SONY



Casque à arceau PHILIPS



Ecouteurs
BOSE FreeStyle



Tondeuse homme Lithium
REMINGTON



Partenaire du CIRCUIT DU MENE 2017